

## **DISPOSITIFS D'AIDES AU SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE EN PAYS DE SAVOIE 2015-2020**

Le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) souhaite accompagner les collectivités locales dans leurs politiques de développement de la lecture publique.  
Pour ce faire, différents dispositifs d'aides sont mis en place, dans le cadre du plan au soutien de la lecture publique adopté pour la période 2015-2022.

### **Conditions générales**

#### **Bénéficiaires**

- Commune de moins de 15 000 habitants (pop. légale)
- Etablissement public de coopération intercommunale (pop. légale)
- Autre structure de droit public ou privé pour les aides relevant du domaine de l'action culturelle ou lien social et lecture publique

#### **Procédure**

Le dépôt d'un dossier ne constitue en aucun cas un droit à subvention.

Les dossiers sont instruits par Savoie-biblio et examinés par un comité technique, qui sélectionne les projets en fonction des critères énoncés dans chaque fiche, et dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles.

L'octroi des subventions fait l'objet d'un vote par le Conseil d'administration ou le Bureau du Conseil Savoie Mont Blanc.

Les associations non gestionnaires d'un service de bibliothèque peuvent bénéficier d'une subvention si elles sont signataires d'une convention avec le CSMB.

En ce qui concerne les aides versées dans le domaine de l'action culturelle et du lien social, la demande de subvention doit être renouvelée chaque année, avant les échéances fixées dans la fiche correspondante.

#### **Pièces à fournir**

Cf. fiches par type d'aide

## Critères communs de sélection des projets

- Définition des objectifs de l'action et effets attendus
- Description de l'action
- Identification des publics visés
- Identification des démarches transversales ou des partenariats menés dans le cadre du projet
- Critères d'évaluation spécifiques à chaque type d'aide

## Thématiques

(cf. fiches et barèmes en annexe)

### Aménagement d'une bibliothèque ou d'un réseau de lecture publique :

- Espace d'accueil, salle de prêt/lecture, réserves, bureaux, atelier d'équipement, espace d'exposition et d'animation, signalétique, etc.

### Collections

- **Développement des collections dans le cadre de la création / extension d'une bibliothèque** de lecture publique, ou constitution d'un réseau de lecture publique : projet de développement des collections tous supports (livres, cd, dvd, jeux de société, jeux vidéo, ressources numériques, périodiques) et pour tous projets (fonds général, animation, lien social, etc.)
- **Développement d'une collection thématique** dans une bibliothèque ou un réseau de lecture publique : projet de développement des collections tous supports (livres, cd, dvd, jeux de société, jeux vidéo, ressources numériques, périodiques) et pour tous projets (fonds général, animation, lien social, etc.)
- **Ressources numériques pour les communautés d'agglomération** : dans le cadre d'un nouveau projet ou de l'élargissement d'un projet existant.

### Informatique et services numériques

- **Développement de services numériques** : Accès à Internet pour le public, tablettes, liseuses, bornes d'écoute, point accès WIFI public etc.
- **Informatisation et services liés à la gestion informatisée** de la bibliothèque ou du réseau de lecture publique : matériel, portail web, extension de garantie des matériels serveurs, mobilier spécifique, licences, services associés au déploiement du matériel et du logiciel.

### Lien social et lecture publique

- Actions favorisant l'accès au livre et la lecture auprès de publics spécifiques ou « empêchés », de personnes en situation d'illettrisme, de personnes en situation d'exclusion professionnelle ou sociale.

### Action culturelle

- Aides aux manifestations (caractérisées par un caractère exceptionnel, à rayonnement dépassant son territoire d'origine) ayant pour objectif le développement du livre et de la lecture, la promotion d'auteurs et d'éditeurs, multi-partenariales.